

**VEBRON - Commune**

**Séance du 26 février 2024**

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2024

*vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

Présents : 11

**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

**Objet : Plan de financement - Renforcement de la chaussée et enrochement aval rue Lou Bourel - DE\_011\_2024**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION**

- Monsieur le Maire expose le projet suivant: **Renforcement de la chaussée et enrochement aval chemin du Réservoir rue Lou Bourel à VEBRON**

Vu le risque d'affaissement imminent et de détérioration du chemin menant au Réservoir (Rue Lou Bourel)

Monsieur le Maire demande d'examiner le projet pour la réfection et enrochement du chemin menant au Réservoir rue Lou Bourel.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 5 867.13 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de du Conseil Départemental 48 en tant que Contrat Territorial voirie à hauteur de 30%. La gestion des travaux sera déléguée au SDEE de la Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le projet** - Renforcement de la chaussée et enrochement aval chemin du Réservoir rue Lou Bourel - **pour un montant de 5 867.13 € T.T.C.**

Préfecture

Date de réception de l'AR: 11/03/2024

048-214801938-DE\_011\_2024-DE

- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES (e)	HT	TTC	RECETTES (€)	TTC
Travaux réfection et enrochement rue Lou Bourel de Vébron <i>dont honoraires Lozère ingénierie</i>	4675.00 €	5867.13 €	Etat	
			Région	
		257.13 €	Département 48	1 760.14€
			Autres	
			Autres	
			<b>Autofinancement</b>	4 106.99€
<b>Total</b>		<b>5 867.13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 867.13 €</b>

- Sollicite une subvention de 1 760.14 € auprès du Conseil Départemental 48, correspondant à 30% du montant du projet.
- Charge le Maire de toutes les formalités.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11 MARS 2024  
et publié ou notifié

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON



Préfecture

Date de reception de l'AR: 11/03/2024  
048-214801938-DE\_011\_2024-DE